



ASSEMBLÉE PRIMAIRE **26 août 2020**

PRÉSIDENT : Joachim Rausis
SECRÉTAIRE : Christelle Darbellay Tornay
PRÉSENTS : 43
EXCUSÉS : voir point 1.3 ci-dessous

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de l'assemblée / désignation des scrutateurs
2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Primaire du 18 décembre 2019
3. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Primaire extraordinaire du 19 février 2020
4. Présentation des comptes 2019 de la Municipalité
5. Présentation des comptes 2019 du Service électrique
6. Rapport de l'organe de contrôle
7. Approbation des comptes 2019 de la Municipalité
8. Approbation des comptes 2019 du Service électrique
9. Divers



I. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET DÉSIGNATION DES SCRUTATEURS

1.1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est 19h40 le Président de la commune ouvre l'Assemblée primaire :

« Mesdames, Messieurs,

Chers citoyennes et citoyens de la Commune, Monsieur le représentant de l'organe de révision.

COVID oblige, vous avez toutes et tous dû laisser vos coordonnées en entrant dans cette salle, ce qui me permet de saluer 40 concitoyennes et concitoyens. Si quelqu'un n'a pas signé la liste des présences à l'entrée, je le prie de s'annoncer tout de suite auprès de Marie-Hélène Copt à l'entrée de la salle. En outre, des masques et du gel hydroalcoolique sont disponibles à l'entrée. Toujours au chapitre sanitaire, le Conseil a malheureusement dû se résoudre à supprimer la traditionnelle agape qui clôt nos débats. Nous tâcherons d'ailleurs d'être aussi brefs que possible, ce qui ne nous empêchera pas d'aller au fond des choses.

Malgré les circonstances, j'ai le plaisir de vous accueillir pour cette Assemblée primaire consacrée à la validation des comptes 2019 de la Municipalité et du Service électrique.

En temps normal, j'ouvre la séance en dressant un bref rappel des événements marquants qui se sont déroulés depuis notre dernière rencontre. Que dire, mesdames, messieurs, face à la situation que nous traversons depuis 5 mois maintenant ? J'ai évidemment une pensée émue pour toutes les personnes qui ont été touchées de près ou de loin par la maladie même si au final nous avons été moins gravement touchés que d'autres régions. Mais je souhaite avant tout retenir l'extraordinaire mouvement de solidarité qui a animé notre commune, à l'instar de nombreuses autres communautés locales. Nos deux jeunes, nos enseignants, nos aînés confinés et l'ensemble de la population ont démontré une force de caractère et un esprit de solidarité admirables. Le Conseil a aussi pris ses responsabilités en édictant une série de mesures qui je l'espère, ont permis d'atténuer le choc notamment financier de cette période, en supprimant la taxe de promotion touristique, en éditant des bons consommateurs locaux ou en anticipant une série d'investissements afin de soutenir notre économie locale.

Nous ne sommes malheureusement pas encore sortis d'affaire, preuve en est, l'annonce ce matin du port obligatoire du masque dans les magasins du Canton dès lundi 31 août, et il faut rester vigilant.

Mesdames, Messieurs,

Cette assemblée doit selon la loi sur les communes se dérouler avant la fin juin. Elle a été reportée à fin août suite à un courrier du Conseil d'Etat datant du 25 mars 2020, et signifiant aux communes l'impossibilité d'organiser des assemblées primaires et bourgeoises en raison de la pandémie de coronavirus (COVID-19).



L'assemblée a été régulièrement convoquée par décision du Conseil municipal du 22 juillet 2020. Les comptes 2019 pouvaient être consultés du 6 au 26 août 2020 au secrétariat communal ainsi que sur le site internet de la Commune, soit 20 jours avant la date de l'assemblée.

1.2. DÉSIGNATION DES SCRUTATEURS

Avant d'entamer nos débats, je propose de nommer les scrutateurs suivants :

- carré 1 : Pascal Lovey
- carré 2 : Grégoire Moulin

Décision :

La proposition de nommer les deux scrutateurs précités est acceptée sans opposition.

1.3. EXCUSÉS

Dernière formalité avant de passer au vif du sujet, laissez-moi excuser les absences de : Gervaise Marquis, Jean-Bernard Marquis, Dorian Marquis (pour lequel j'ai une pensée émue et à qui je souhaite le meilleur pour sa santé), Christian et Liliane Grognez, Luc Darbellay, Carole Exquis, Myriam Rausis, Jean-Michel Tornay, Blaise Lovisa et Bertrand Coppey.

II. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU 18 DECEMBRE 2019 ET DU 19 FEVRIER 2020

Comme le veut la loi sur les Communes, les procès-verbaux des Assemblées Primaires doivent être portés à la connaissance des intéressés par lecture ou de toute autre manière pour la séance prochaine de l'organe intéressé.

Ces procès-verbaux pouvaient être consultés du 6 août au 26 août au secrétariat communal et sur le site internet de la Commune, soit 20 jours avant la date de l'assemblée.

Décision :

L'Assemblée approuve les deux procès-verbaux à l'unanimité.

III. COMPTES 2019 DE LA MUNICIPALITÉ

3.1. MUNICIPALITÉ

Les comptes 2019 de la Municipalité sont une nouvelle fois très bons pour la 4^{ème} année consécutive tant au niveau de la marge d'autofinancement, du financement, que du résultat d'exercice. Si 2018 était de loin le meilleur exercice réalisé depuis plus d'une décennie puisqu'il fallait remonter à l'exercice 2006 pour retrouver une situation similaire, 2019 est un exercice pratiquement semblable avec une marge d'autofinancement juste un peu plus faible, un excédent de financement qui demeure important malgré des investissements plus élevés et un boni d'exercice supérieur encore de près de 475 mille francs pour largement dépasser le million de francs.



En effet, avec **une marge d'autofinancement de Fr. 6'103'262.53**, celle-ci devient la 3ème plus importante réalisée par la Municipalité durant ces 20 dernières années. Pour rappel, l'excellente marge 2018 était de Fr. 6'280'819.72 alors que la belle marge 2017 était déjà à Fr. 5'740'548.04 et celle de 2016 à Fr. 4'111'561.24. Ensuite arrivent des marges relativement moyennes avec pour 2015, Fr. 3'701.133.95, celle difficile de 2014 n'était qu'à Fr. 2'290'737.42, 2013 à Fr. 3'634'725.-- et 2012 à Fr. 3'243'170.24 et ce bas niveau reste soutenu jusqu'à 2006.

Les charges sont bien maîtrisées puisque sur un total de Fr. 20'854'322.99, elles dépassent le budget de Fr. 553'922.99 soit de 2.7%.

Quant aux revenus, ils se finalisent à hauteur de Fr. 26'957'585.52 soit à nouveau en forte augmentation par rapport aux prévisions de quelque Fr. 3'002'385.52. Là aussi, si la situation est légèrement plus faible que 2018, elle reste tout de même relativement similaire au dernier exercice due à une fiscalité retrouvée qui est maintenant très bonne depuis 3 ans.

Le bilan de cet excellent exercice se confirme au travers des 5 indicateurs de l'Etat qui pour la période 2018-2019 sont tous au maximum comme nous le verrons dans le détail à l'issue de la présentation des comptes de la Municipalité et de ceux du Service électrique.

On peut ainsi dire que notre objectif de consolidation des finances communales, annoncé en 2017 lors de la présentation de notre programme de législature est parfaitement respecté.

L'excellence des résultats a poussé le conseil à concrétiser la piste d'une correction des recettes fiscales en 2020 puisque nous vous avons proposé, et vous avez accepté, de passer l'indexation de 140% à 145% pour une baisse de recettes de Fr. 130'000.- environ dans le budget 2020. Précisons que l'indexation maximale possible à ce jour est de 170%, ce qui compenserait totalement la progression à froid de la fiscalité due au renchérissement. Le Conseil poursuivra la réflexion à ce propos.

Voilà pour le commentaire politique introductoire.

Au niveau des comptes de fonctionnement :

0. Administration générale

	<u>Comptes 2019</u>	<u>Budget 2019</u>	<u>Différence</u>
Charges	1 369 363.07		1 278 100.--
	+ 91 263.07		
Revenus	547 250.45	545 500.--	+ 1 750.45

029.301.00 Les charges du dicastère administratif sont généralement bien maîtrisées et pratiquement toujours en dessous des prévisions budgétaires. 2019 fait exception avec un dépassement de près de 83 mille francs dans ce poste des salaires et charges sociales justifié par la reprise au niveau du secrétariat de



l'auxiliaire de police ainsi que du policier en fonction durant une partie de l'année. Cela n'avait évidemment pas été prévu au budget puisqu'il était plutôt question de renforcer la police par l'engagement de 2 personnes supplémentaires.

1. Sécurité publique

	<u>Comptes 2019</u>	<u>Budget 2019</u>	<u>Différence</u>
Charges	926 446.86 404 353.14	1 330 800.--	-
Revenus	309 943.63	304 400.--	+ 5 243.63

113.301.00 L'importante diminution des charges dans ce dicastère de la sécurité provient de ce poste de police où initialement, lors de l'élaboration du budget, il avait été question de l'engagement de 2 policiers supplémentaires. Dans le courant de l'année 2019, les choses se sont passées de manière totalement différentes puisque n'ayant pas trouvé de personnel adéquat, la police d'Orsières a été dissoute et une convention a été passée avec la police municipale de Bagnes à partir du 1^{er} juillet. Les charges salariales et sociales sont donc en diminution de quelque Fr. 255'738.60.

113.310.SS La suppression de la police a évidemment engendré une diminution des charges dans les différents postes de biens et services tels que fournitures de bureau, mobilier et machines, équipement de police, matériel de police signalisation routière, frais de véhicule, loyer, éducation et prévention routière etc. pour près de 30 mille francs.

113.351.02 Par contre, la convention établie avec la police de Bagnes a nécessité l'ouverture d'un nouveau compte pour l'accomplissement de leurs tâches sur notre territoire pour un montant de Fr. 83'955.--.

2. Enseignement et formation

	<u>Comptes 2019</u>	<u>Budget 2019</u>	<u>Différence</u>
Charges	2 827 538.45	2 822 800.--	+ 4 738.45
Revenus	81 670.75	78 500.--	+ 3 170.75

210.310.00 L'augmentation des frais relatifs à la fourniture scolaire de 30 mille francs par rapport au budget et de 40 mille francs par rapport au dernier exercice est



due à la gratuité de la scolarité obligatoire c'est-à-dire la prise en charge de toutes les fournitures scolaires ainsi que des activités sportives et culturelles. Le coût moyen forfaitaire par élève est estimé à Fr. 300.-- dont 30% à charge de l'Etat. Les communes ont l'obligation de prendre en charge la différence entre les frais effectifs et la subvention cantonale.

3. Culture, Loisirs & Culte

	<u>Comptes 2019</u>	<u>Budget 2019</u>	<u>Différence</u>
Charges	1 388 322.25	1 392 800.--	- 4 477.75
Revenus	64 818.22	35 900.--	+ 28 918.22

300.311.00 En fonction des 20 ans de la bibliothèque, le budget avait été adapté pour faire suite à divers frais d'entretien, de rafraichissement et de rénovation et avait ainsi passé des 3 mille francs habituels à Fr. 26'700.--. Tout n'avait certainement pas été pris en compte puisqu'entre le mobilier et les réfections, celui-ci a presque doublé pour se finaliser à Fr. 50'449.50.

320.318.00 Les 4 Orsières Info sont bien là mais l'économie réalisée provient du fait que l'impression a été séparée de la réalisation et les coûts facturés par l'Imprimerie sont bien moindres pour une économie de quelque 15 mille francs par rapport au dernier exercice.

4. Santé

	<u>Comptes 2019</u>	<u>Budget 2019</u>	<u>Différence</u>
Charges	385 976.42	283 200.--	+ 102 776.42
Revenus	0.00	0.--	+ 0.00

440.352.00 Avec un budget de 140 mille francs, le CMS avait été une nouvelle fois un peu trop limite dans ses prévisions puisque les comptes 2018 mentionnaient déjà une participation communale à hauteur de Fr. 163'777.40.

460.361.00 La participation communale aux frais dentaires scolaires est la plus importante jamais réalisée jusqu'à ce jour avec près de 38 mille francs supérieurs aux



prévisions. Cette participation oscillait toujours aux alentours des 100 mille francs.

490.352.02 La situation de la Maison de la Santé est la suivante :

- MDS1, immeuble des médecins. Ce dossier est totalement autofinancé par les loyers.
- MDS2, immeuble paramédicalisé. Ce dossier est également totalement autofinancé par les loyers.

Il reste un terrain pour une construction future ou vente si rien ne se réalisera à l'avenir. Montant de la dette 510 mille francs dont intérêts et amortissement totalement à charge des communes est de l'ordre de 15 mille francs environ.

Un parking-ambulance-hélicoptère a été construit par la suite. Les charges prévues pour ce bâtiment sont de Fr. 116'397.-- et les loyers effectifs de Fr. 47'840.-- ce qui laisserait apparaître un manco de Fr. 68'557.--.

Un appel de fonds de 122 mille francs a donc été demandé par le responsable des finances de l'association pour être versé sur le compte de participation des communes duquel sera ensuite prélevé toutes les charges inhérentes à ce dossier. La répartition entre les 7 communes partenaires a été faite sur la base des populations respectives et notre participation, de l'ordre de Fr. 24'067.70 sera dorénavant à rajouter au budget.

5. Prévoyance sociale

	<u>Comptes 2019</u>	<u>Budget 2019</u>	<u>Différence</u>
Charges	1 124 164.70	1 251 900.--	- 127 735.30
Revenus	110 637.39	135 500.--	- 24 862.61

541.365.02 La diminution des charges provient des factures liées à la crèche de Vollèges qui ne fonctionne plus pour Orsières depuis juillet 2018 puisqu'une nouvelle structure de crèche a été ouverte à Orsières dans le cadre de l'ERVEO. Le montant concerne uniquement des factures de l'Association des Parents d'Accueil de Jour (APAJ).

6. Trafic



	<u>Comptes 2019</u>	<u>Budget 2019</u>	<u>Différence</u>
Charges	3 036 618.78 402 818.78	2 633 800.--	+
Revenus	453 845.10	287 000.--	+ 166 845.10

620.301.00 Importante augmentation de la masse salariale de plus de 170 mille francs par rapport au budget justifiée par l'engagement de 6 auxiliaires au lieu des 3 prévus initialement dont 1 est resté en activité toute l'année.

620.434.02 Participation de l'Etat au déclassement du chemin cantonal no. 96 « Les Ars-Gd Col Ferret » équivalente à la remise en état du tronçon pour un montant de 25 mille francs.

7. Protection et aménagement de l'environnement

	<u>Comptes 2019</u>	<u>Budget 2019</u>	<u>Différence</u>
Charges	2 731 727.91 702 627.91	2 029 100.--	+
Revenus	3 148 359.36 270 859.36	2 877 500.--	+

700.316.00 Le contrat de location du réseau d'eau de Champex a abouti et a été signé pour un montant annuel de 115 mille francs. La location part depuis 2018.

790.319.00 Différents travaux de remise en état des torrents ont été comptabilisés dans les intempéries dont les principaux sont:

torrent de l'Amonaz pour Fr. 74'917.10

torrent du Varnay pour Fr. 37'600.00

torrent des Arpalles Ferret pour Fr. 7'164.15

intempéries 2018 pour Fr. 50'983.00

Torrent des Forny pour Fr. 162'355.55

Questions :



Pierre Darbellay : Au niveau des eaux usées, quelle est la différence entre les charges 2018 et les charges 2019 ? Comment se fait-il que les charges aient autant diminué ?

R : En réalité, les charges n'ont pas autant diminué. Suite à l'introduction du nouveau règlement et donc des nouvelles taxes, certaines sommes ont dû être imputées dans les investissements plutôt que dans les charges de fonctionnement.

Michel Abbet : Est-il dès lors possible de savoir ce qu'il y a dans les charges ?

R : C'est tout ce qui n'est pas de l'investissement. C'est-à-dire le fonctionnement courant.

8. Economie publique

	<u>Comptes 2019</u>	<u>Budget 2019</u>	<u>Différence</u>
Charges 063.99	6 606 836.01	6 920 900.--	- 314
Revenus 544.00	5 768 044.00	5 541 500.--	+ 226

860.435.xx Bien qu'en baisse constate chaque année, le résultat 2019 de la revalorisation de l'énergie laisse encore apparaître un solde positif de Fr. 322'678.61. Celui-ci était à de Fr. 456'687.03 en 2017 et Fr. 349'071.52 en 2018.

Le Conseil municipal a décidé d'entrer au capital-actions de la société SOGESA SA afin de valoriser au mieux nos parts de production hydroélectriques FMO et FMS. Cette opération sera présentée en détails dans le cadre du budget 2021.

9. Finances et impôts

	<u>Comptes 2019</u>	<u>Budget 2019</u>	<u>Différence</u>
Charges	457 328.54	357 000.--	+ 100 328.54
Revenus	16 473 016.62 2 323 616.62	14 149 400.--	+
	900.400.00		

et



900.400.02 La situation fiscale 2018 des personnes physiques est très bonne et pour la 2^{ème} année consécutive, plus de 97% des contribuables ont reçu leur taxation finale 2018.

Une des premières raisons des bons résultats de la fiscalité dans les comptes 2019 est certainement, comme à l'accoutumée, une provision 2017 calculée avec prudence dans les comptes 2018. Pour le reste, les explications ou raisons de ces bons résultats sont les mêmes que pour 2018 à savoir :

1. aucune modification de la loi fiscale pénalisant à chaque fois les recettes.
2. Une taxation rigoureuse et approfondie des dossiers avec pour conséquence de nombreuses reprises et correction de taxation suite à ces contrôles.
3. Les dénonciations spontanées qui, selon les dossiers, reprennent les taxations sur 3, 5 voire les 10 dernières années.
4. Les déclarations suite aux échanges automatiques d'informations entre les pays.
5. La fluctuation au niveau des contribuables, arrivées/départs, qui penche nettement en faveur de la qualité des arrivées car au niveau quantité, le nombre est stable.

901.401.xx Si la situation sur la taxation des personnes morales avait bien évolué permettant d'y voir un peu plus clair, celle-ci s'est vite dégradée pour devenir encore pire qu'avant. En effet, en lieu et place d'avoir une situation de référence 2011 qui, normalement, aurait dû être définitive, nous voici retombé à 2008 pour trouver la dernière taxation définitive ! Cette situation est due à la question de l'imposition des sociétés hydroélectriques.

La période 2009 à 2011 devait être une période transitoire avant de trouver, dès 2012, un nouveau et dernier modèle de taxation agréé par tous seulement voilà, comme le modèle appliqué par l'Etat durant cette période transitoire était sensiblement différent de celui appliqué pour les années 2006 à 2008, celui-ci n'a pas fait l'unanimité des cantons suisses. Il n'a pas non plus été avalisé complètement par Swisselectric et du coup, toutes les sociétés de partenaires valaisannes soumises à ce nouveau modèle ont décidé de faire opposition dans l'attente d'une mise en application d'un modèle de taxation stable et pérenne. L'Etat est donc revenu en arrière et a retaxé en provisoire les années 2009, 2010 et 2011 en reprenant le minimum du minimum selon entretien avec le service de taxation du canton. La situation finale devrait selon toute vraisemblance être meilleure que celle provisoirement comptabilisée dans les comptes mais pour l'heure, pratiquement tous les bénéfices imposables de ces sociétés ont passé à la trappe. FMO passe du million à cent mille francs par exemple, Emosson passe de 2,5 millions pour 2009, 1,5 million pour 2010 et 1 million pour 2011 à zéro et il en va de même concernant FMS, mais dans une moindre mesure.



Devant ces correctifs brutaux effectués en janvier 2020, l'impôt sur le bénéfice des sociétés devient négatif alors même que la situation semblait particulièrement bonne au vu de certaines sociétés non partenaires.

932.410.00 Excellente année 2019 au niveau du résultat final des redevances hydrauliques puisque les prévisions, déjà optimistes, sont en finalité encore meilleure avec plus de 196 mille francs. Toutefois, à nuancer quelque peu ce résultat puisque Emosson a été amené à établir un nouveau décompte rectificatif sur les redevances 2017 et 2018, ceci en relation avec le 1^{er} remplissage de la retenue du Vieux-Emosson. Le décompte corrigé apporte une manne supplémentaire dans cet exercice de l'ordre de Fr. 81'771.10.

932.410.03 Nouvelle convention 2019 signée avec la ville de Martigny concernant la fourniture d'eau potable livrée. L'eau captée au Marioty et celle du Revers rapporte environ un montant de Fr. 75'000.-.

Questions de l'Assemblée :

La présentation ne soulève aucune nouvelle question ni remarque.

INVESTISSEMENTS

Le montant total des dépenses d'investissement de Fr. 4'322'508.75 est légèrement supérieur aux prévisions de quelque Fr. 66'508.75 dû à une comptabilisation non budgétisée d'un montant de 800 mille francs relatif à la suite des travaux de l'UAPE financé par le compte construction de l'ERVEO déjà relevé ci-dessus.

Quant aux recettes d'investissements, elles sont en dessous des prévisions de quelque 123 mille francs pour se finaliser à hauteur de Fr. 502'389.35 alors que le budget en prévoyait Fr. 625'500.-.

Il ressort donc de cet exercice 2019 un investissement net de Fr. 3'820'119.40 largement couvert par la marge d'autofinancement de Fr. 6'103'262.53 laissant ainsi apparaître un excédent de financement de Fr. 2'283'143.13. Quant au résultat d'exercice, il s'agit du quatrième boni réalisé depuis 2008 de l'ordre de Fr. 1'296'143.13.

Voilà pour les investissements de l'année 2019. Questions/remarques ?

La présentation ne soulève ni question, ni remarque.

IV. LECTURE DES COMPTES 2019 DU SERVICE ELECTRIQUE

Avant de passer la parole à Pascal Tornay, président de la commission électrique, le Président donne quelques indications sur la situation des tarifs du service électrique.



Il passe la parole au Président de la commission, Pascal Tornay, afin qu'il commente ces comptes 2019 dans le détail

M. Pascal Tornay présente les comptes 2019 du service électrique.

Questions/remarques ?

Pierre-André Rausis : Monsieur Rausis s'étonne de ce que le remboursement de la surfacturation se fait uniquement sur les factures d'électricité futures et non pas sur les factures passées. Dans son cas personnel, il s'agit d'une perte dans le sens où il a dû payer l'électricité en attendant d'être raccordé au CAD, ce qui est le cas aujourd'hui.

R : Le Service électrique applique une décision de l'Elcom, qui est de procéder non pas à un remboursement mais à une rétrocession. Dans ce cas, il est évident que certaines personnes se trouvent lésées par rapport à d'autres, comme par exemple les personnes qui ont quitté la commune aujourd'hui. Les réclamations doivent donc être faites directement auprès de l'organe de surveillance, l'Elcom. De plus, et pour rappel, les montants de la surfacturation ont tous servi aux citoyens domiciliés de l'époque puisque ce sont des montants utilisés par la Municipalité dans ses différents services.

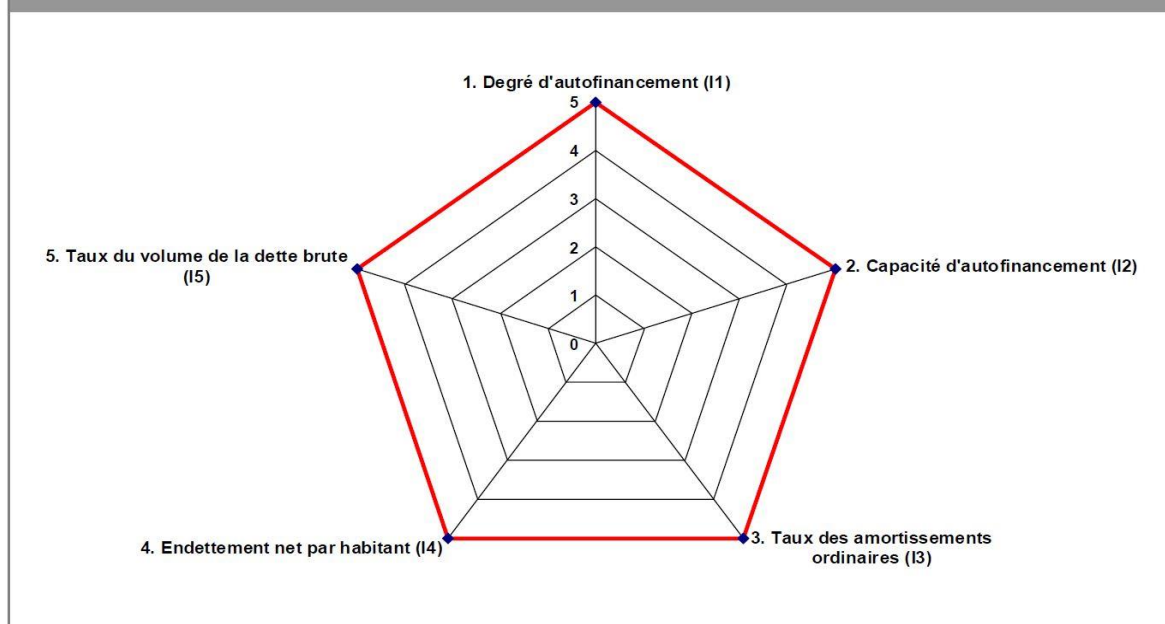
Avant de passer la parole à l'organe de révision, je vais vous présenter les 5 indicateurs établis par l'Etat du Valais et qui permettent de jauger l'état financier des Communes. Comme annoncé en introduction, nous obtenons sur ces 2 dernières années la note maximale de 25 sur 25.

Dans le détail :

1 : degré d'autofinancement : (autofinancement en % de l'investissement net)	155.6%
2 : capacité d'autofinancement : (autofinancement en % des revenus financiers)	21.5%
3 : taux des amortissements ordinaires : (amortissements ordinaires en % du patrimoine administratif à amortir)	10.6%
4 : endettement net par habitant : (dette brute moins patrimoine financier réalisable par habitant)	- 2592.-
5 : taux du volume de la dette brute : (dette brute en % des revenus financiers)	91.2%



Graphique des indicateurs - moyenne des années 2017 et 2018



Dette nette valaisanne : Fr. 1271.- au 31.12.2018.

Remarque :

Jean-François Copt : Ces graphiques ont une incidence sur la péréquation financière.

R : En effet, la commune d'Orsières touchait au début de la période environ Fr. 100'000.- alors que dès l'année prochaine, la commune devra verser un montant approximatif de Fr. 10'000.-.

V. RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Pour la lecture du rapport je passe la parole à M. Daniel Porcellana, représentant de la Société fiduciaire Alpes Audit SA.

L'Assemblée prend connaissance du rapport de l'organe de révision qui est joint au fascicule des comptes 2019.

VI. APPROBATION DES COMPTES 2019 DE LA MUNICIPALITÉ

Celles et ceux qui approuvent les comptes 2019 de la Municipalité se prononcent par main levée.

Décision :

Les comptes 2019 de la Municipalité sont acceptés à l'unanimité.

VII. APPROBATION DES COMPTES 2019 DU SEO

Celles et ceux qui approuvent les comptes 2019 du Service électrique se prononcent par main levée.

Décision :

Les comptes 2019 du service électrique sont acceptés à l'unanimité.



Le Président remercie l'Assemblée Primaire pour sa confiance.

VIII. DIVERS

APPRENTIS COMMUNAUX

Je profite de cette Assemblée Primaire pour vous présenter les deux nouveaux apprentis qui ont entamé leur formation auprès de l'Administration communale le 1^{er} août dernier.

- Ludovic Lattion, né le 30 décembre 2001, fils de Pierre-Yves et Erica, apprenti employé de commerce avec maturité professionnelle intégré
- Noah Petrillo, né le 6 juillet 2005, fils d'Angelo et de Jannick, apprenti forestier-bûcheron auprès de la Bourgeoisie.

CŒUR D'ORSIERES

En réponse à une question posée par une personne lors de l'assemblée extraordinaire en février, le montant total engagé à ce jour est de Fr. 75'378.60, et comprend les factures relatives au bureau d'architecture, aux soirées participatives et aux bureaux de géomètre. Ramené au montant total du projet, on se situe à peine à 1% des coûts projetés.

BONS CONSOMMONS LOCAL

Le Conseil a mis sur pied un programme de soutien à l'économie locale doté d'environ 145'000.- à dépenser dans les commerces, entreprises et établissements de la Commune. A ce jour, Fr. 72'000.- ont été dépensés. Il reste donc 50% de la valeur des bons en circulation à dépenser jusqu'au 31 décembre 2020. Certains nous ont approché en précisant qu'ils n'avaient pas besoin de cette aide communale.

Deux remarques :

- L'aide sert avant tout aux commerces, donc n'hésitez pas à dépenser cet argent
- Il y a également possibilité de faire don de vos bons à Coup de Pouce. Ils seront anonymisés et utilisés pour des personnes dans le besoin. Notre secrétaire communale se tient à votre disposition si cette solution vous intéresse.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISME

Par décision publiée au Bulletin Officiel du 17 juillet 2020, le Conseil d'Etat a décidé de classer l'ensemble de la Commune d'Orsières en zone touristique au sens de la loi sur l'ouverture des magasins. Jusqu'alors, seuls Champex-Lac et La Fouly étaient concernés par cette possibilité. Nous nous sommes battus pour obtenir cette décision, notamment fondée sur le passage de la Via Francigena et du TMB à proximité immédiate du village. De ce fait, tous les commerces de la Commune en période touristique peuvent ouvrir 7 jours sur 7 jusqu'à 21h. Dans l'optique du projet Cœur d'Orsières, c'est une excellente nouvelle en termes d'attractivité pour des projets de commerces.

OUVERTURE D'UN COMMERCE SUR LA PLACE

Et d'ailleurs j'ai le plaisir de vous informer en avant-première que nous avons trouvé une solution pour permettre l'ouverture d'un Edelweiss Market sur la Place Centrale d'Orsières début décembre 2020 dans l'emplacement vide depuis deux ans de l'ancien Volg.



DEPLOIEMENT DE LA 5G

Swisscom a mis à l'enquête un projet d'antenne 5G sur les dépôts TMR de la Gare. Projet qui a suscité plusieurs oppositions formelles ainsi qu'une pétition signée par près de 200 personnes. Le Conseil a délivré un préavis négatif pour ce projet qui est de compétence cantonale. Nous avons également décidé de demander à Swisscom d'étudier deux emplacements de part et d'autre du village, dans les zones artisanales, afin d'éviter de placer une antenne dans une zone résidentielle. Cf. Sion dans le journal.

GASTROVERT PRIVATE

Ce nouveau service de collecte des déchets ménagers sera en service dès ce soir. A terme, 18 points de collecte, les twins, seront répartis sur le territoire communal, en partenariat avec la SATOM.

PAROLE A LA SALLE

Grégoire Moulin : M. Moulin remercie le Conseil pour les démarches communales effectuées afin d'obtenir l'installation d'un commerce sur la place et s'interroge sur les barrières du pont du Bourgeal.

R : Le projet est en cours, et c'est la commune qui va gérer le projet.

Jean-Marc Tissières : Quid de l'assemblée primaire consacrée à l'aménagement du territoire ?

R : Le programme a été bouleversé par la pandémie, mais le projet de périmètre d'urbanisation (PU) a déjà été analysé par le canton qui a rendu ses remarques. L'Assemblée pourra donc avoir lieu prochainement, sous réserve de la situation sanitaire.

Jean-Marc Tissières : À propos du graphique des indicateurs (toile d'araignée), étant donné les excellents résultats de la commune, ne pourrait-on pas améliorer l'attractivité de la commune, notamment au niveau fiscal ?

R : En effet, le Conseil a entamé la réflexion à ce propos, mais ne s'est pas encore positionné. Ce sera au nouveau conseil en place de le faire, au moment de la validation du budget 2021.

Daniel Tissières : À propos de la route de la prise d'eau de Saleinaz, pourquoi la commune paie-t-elle une route que la population ne peut pas utiliser sans autorisation spéciale ?

R : La route a été construite par Emosson qui l'a ensuite remise à la Commune d'Orsières. Le Conseil est conscient qu'il y a un intérêt touristique, la commune est entrée en discussion avec Emosson pour envisager une déviation de cette route. Pour l'instant le danger est trop important pour en autoriser l'accès à un large public.

Le Président clôt l'Assemblée primaire à 21h00

Joachim Rausis
Président

Christelle Darbellay T.
Secrétaire



**ASSEMBLÉE BOURGEOISIALE
26 AOUT 2020**

PRÉSIDENT : Joachim Rausis
SECRÉTAIRE : Christelle Darbellay Tornay
PRÉSENTS : 38

I. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET DESIGNATION DES SCRUTATEURS

Le Président de la commune ouvre l'assemblée :



« Mesdames et Messieurs,

J'ai le plaisir d'ouvrir cette assemblée bourgeoisiale en vous rappelant que seuls les Bourgeois ont le droit de vote.

Les non-bourgeois ont bien évidemment la possibilité d'assister à l'assemblée sauf si les Bourgeois d'Orsières en décident autrement. »

L'Assemblée n'émet aucune objection.

→ **Ordre du jour**

1. Ouverture de l'assemblée / désignation des scrutateurs
2. Approbation du PV du 18 décembre 2019
3. Lecture des comptes 2019 de la Bourgeoisie
4. Rapport de l'organe de contrôle
5. Approbation des comptes 2019
6. Divers

Remarque(s) :

L'ordre du jour ne soulève aucune question ni remarque.

Comme scrutateurs, proposition de conserver les mêmes personnes que tout à l'heure qui sont bourgeoises :

- carré 1 : Pascal Lovey
- carré 2 : Grégoire Moulin

L'Assemblée n'émet aucune objection.

II. APPROBATION DU PV DU 18 DECEMBRE 2019

Ce document était consultable du 6 au 26 août au secrétariat communal et sur le site internet de la commune. Est-ce que quelqu'un en demande la lecture intégrale ?

Décision :

L'Assemblée approuve le procès-verbal à l'unanimité, sans que sa lecture ne soit demandée.

III. LECTURE DES COMPTES 2019 DE LA BOURGEOISIE

Le Président passe la parole à M. Jean-Claude Duay, président de la commission bourgeoisiale, afin qu'il livre le commentaire détaillé des comptes 2019 de la Bourgeoisie.

Les comptes 2019 de la Bourgeoisie d'Orsières virent au rouge après 6 années positives. Cependant, il faut tout de même relever que si les résultats de ces 6 dernières années



n'ont pas été exceptionnels, le résultat négatif de cet exercice n'a rien d'alarmant non plus.

A relever la parfaite maîtrise des charges du personnel qui demeurent en dessous du budget et des comptes 2018 et il en va de même du reste pour le solde des charges qui sont en augmentation de Fr. 73'522.32 par rapport aux prévisions uniquement dû à l'attribution d'un montant de Fr. 113'776.05 dans le compte des financements spéciaux.

Quant aux revenus, on peut émettre la même remarque que pour les charges ci-dessus. Tous les groupes de comptes sont légèrement meilleurs que les prévisions à l'exception des contributions de tiers où on relèvera des revenus supplémentaires de Fr. 103'260.85 occasionnés par deux postes à savoir les travaux pour tiers pour plus de Fr. 52'307.95 et le compte des contributions diverses pour plus de Fr. 50'952.90.

Légèrement mieux que les prévisions budgétaires, la situation finale reste malgré tout faible tant au niveau de la marge d'autofinancement que du financement et du résultat d'exercice.

Question :

Daniel Tissières : On est propriétaire de terrains à La Pasay or je n'ai rien vu de tel dans les comptes.

R. : Nous touchons un montant annuel pour la mise à disposition de ce terrain, et c'est ce montant qui apparaît dans les comptes. De plus, si la buvette devait être agrandie, le montant de la location serait adapté.

IV. RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE

Le Président passe la parole à M. Daniel Porcellana pour la lecture de son rapport.

L'Assemblée prend connaissance du rapport de l'organe de révision qui est joint au fascicule des comptes 2019.

V. APPROBATION DES COMPTES 2019 DE LA BOURGEOISIE

Celles et ceux qui approuvent les comptes 2019 de la Bourgeoisie se prononcent par main levée. Je précise pour la bonne forme que seuls les Bourgeois d'Orsières ont le droit de vote.

Décision :

L'Assemblée Bourgeoisie accepte les comptes 2019 de la Bourgeoisie à l'unanimité.

VI. DIVERS

Aucun divers n'est présenté.



Il est 21h15, le Président clôt l'Assemblée bourgeoisiale et remercie les participants en les invitant à rentrer chez eux en application des directives sanitaires Covid. Il profite également de l'occasion pour remercier ses collègues du Conseil, avec une pensée particulière pour celle et ceux dont c'était la dernière assemblée primaire en tant qu'élus, à savoir Sylvie Rausis après 16 ans de Conseil, Didier Jacquemettaz et Jean-Claude-Duay après 8 ans et Jean-Marc Copt après 4 ans.

Joachim Rausis
Président

Christelle Darbellay T.
Secrétaire